Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260526-DCCAS202606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

Nombre de membres - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 9	L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, à dix-sept heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire. Date de convocation du conseil d'administration : 15 mai 2026 Présents : Gilles CALVEZ, Sophie DENIS, Rolande GUYADER, Stéfanie ISOARD, André KERAUTRET, Josiane LE MOIGNE Danièle QUEMENEUR, Zohra SENOUCI, Dany SEZNEC, Michelle SIMON, Maryvonne YOUINOU FEREC Excusés avec procuration : Josiane LE MOIGNE donne procuration à Gilles CALVEZ Absents : Dany SEZNEC Secrétaire de séance : Zohra SENOUCI

OBJET : **INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (DCCAS202606)**

Gilles CALVEZ, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Logonna Daoulas procède à l'installation du conseil d'administration du CCAS. Le CCAS (Centre communal d'action sociale) est un service public de proximité obligatoirement présent dans toute commune de plus de 1500 habitants. Cet organisme a pour objectif de soutenir les personnes en difficulté. Pour cela, un accompagnement social est proposé afin de faciliter l'accès à l'aide sociale légale mais aussi à certains dispositifs locaux.

Le CCAS est un établissement public de la commune. Il informe, oriente et instruit les demandes d'aides sociales légales, et met en place des actions locales (secours, aide alimentaire, domiciliation) pour soutenir les habitants en difficulté. Il dispose d'un budget propre. Il explique que le Conseil d'administration est composé de 11 membres, à parité : 5 membres élus au sein du Conseil municipal (DCM202627) et 5 membres extérieurs. Le Maire de la commune est Président de droit. Il énonce les noms, prénoms et coordonnées de chacun.e des membres composant le conseil d'administration. Le tableau est joint en annexe.

Zohra SENOPUCI rappelle les règles de déontologie et de confidentialité liées à l'examen des dossiers

Le conseil d'administration :
APPROUVE la composition du conseil d'administration

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)

Le Président

Gilles CALVEZ